

Missions du référent sécurité au sein de l'EIPACA



Le référent sécurité a pour mission de s'assurer de la mise en œuvre des conditions optimales de sécurité (rappel des textes réglementaires, vérification du matériel...)

RISQUES PARTICULIERS A L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS ET AU SPORT SCOLAIRE [Circulaire n°2004-138 du 13-7-2004](#)

La circulaire présente des recommandations ayant trait aux compétences professionnelles spécifiques des enseignants d'EPS. « Les programmes d'enseignement récemment publiés confirment la contribution de l'éducation physique et du sport scolaire aux finalités de l'école. Toutefois, la spécificité de leur mise en œuvre nécessite des contraintes particulières d'organisation pour à la fois garantir la sécurité des élèves et contribuer à l'éducation à la sécurité. En raison de cette même spécificité les enseignants peuvent se trouver dans des situations où leurs gestes et leurs attitudes, destinés aussi bien à aider les élèves qu'à prévenir les risques d'accident, sont susceptibles de donner lieu à des interprétations erronées et parfois malveillantes. » « Les présentes recommandations ont pour objet de préciser, voire de rappeler aux différents membres de la communauté éducative, les fondements de la spécificité de l'action des enseignants chargés de l'éducation physique et sportive, les risques qui y sont liés ainsi que les attitudes et interventions permettant d'y répondre, sans remettre en cause les dispositions qui ont été prises afin de protéger les élèves contre les maltraitements et agressions de toute nature. Il convient également de rappeler que la mise en jeu de la responsabilité des enseignants d'EPS s'exerce dans les mêmes conditions que celles des autres enseignants. »

EXIGENCE DE LA SECURITE DANS LES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE DANS LE SECOND DEGRE

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115731

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_1206.pdf

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/32/MENE0401637C.htm>

- Collecte et mise à disposition des rapports des commissions de sécurité
- Achat de matériel et mise au rebut du matériel périmé ou abîmé
- Affichage lié à la sécurité